



Déclaration préalable des membres du CHSCT Occitanie Ouest

L'ensemble des membres du CHSCT Occitanie Ouest alerte la Direction sur les impacts de la Trajectoire GDD sur l'ensemble des agents de Pôle emploi.

Ils tiennent aussi à informer l'ensemble du personnel de la situation actuelle de l'instance, du questionnement et des propositions que le CHSCT fait à la Direction sur ce sujet.

En mars 2017, le CHSCT était informé sans consultation malgré les engagements pris lors de la multilatérale de juillet 2016, sur le plan d'actions nécessaire à la mise en œuvre de la trajectoire d'évolution de l'activité GDD de l'établissement pour atteindre la cible prévisionnelle, élaborée et arbitrée par l'établissement sur la base de résultats consolidés, faisant suite aux travaux préparatoires en agence. Pour expliquer sa démarche d'anticipation, la Direction s'appuie sur la disparition de l'EID et le seul entretien PRV maintenu, sur les effets de la mise en place de NPDE, sur les évolutions de l'accueil rénové, la baisse de l'ARC indemnisation, le nouveau processus d'inscription des demandeurs d'emploi au travers du MADU qui devrait prendre en charge une partie des décisions, l'évolution du traitement des attestations employeurs, les impacts de la DSN encore méconnus et par là même les évolutions informatiques qui devraient en découler. La Direction précise que l'ambition de l'établissement n'est pas de diminuer l'effectif même s'il y a diminution de l'activité GDD. L'ensemble des éléments présentés sont étayés de chiffres qui sont le résultat des études effectuées au niveau national et régional mais plusieurs données restent encore au conditionnel au regard de la période de présentation de ce dossier. La direction dit commencer à constater une baisse de charges sur l'activité GDD au premier trimestre 2017 qui devrait se vérifier avec l'évolution informatique de la SI 3 au mois d'octobre ouvrant l'augmentation de l'automatisation du traitement des dossiers d'inscription avec une perspective de 50% au moins de traitement. A ce stade plusieurs organisations syndicales membres du CHSCT alertent tant sur la méthode que sur les impacts nécessaires à évaluer au sein du CHSCT et qui ne sont pas tous pris en compte dans ce dossier. Depuis la trajectoire GDD se met en place et les retours de nos collègues en agence n'expriment pas la baisse de charge attendue.

Les membres du CHSCT Occitanie Ouest demandent depuis septembre la mise à l'ordre du jour d'un point relatif à l'indemnisation et la démarche d'analyse et de prévention des risques notamment psychosociaux.

Les élu-es CHSCT par deux fois ont accepté suite à la demande de la direction de décaler leur demande, mais avaient dès octobre, indiqué vouloir aborder cette thématique lors de la séance prévue le 22 novembre.

La direction régionale a refusé ce point indiquant « qu'elle n'était pas demandeuse » d'une telle démarche, et qu'elle « n'avait pas d'alerte particulière »

En Occitanie Est, une demande de CHSCT exceptionnel sur l'activité GDD a été demandée sur ce thème.

Nous n'avions pas fait ce choix à l'Ouest, souhaitant que les points mis à l'ordre du jour du CHSCT soient totalement partagés.

Au regard de cette impossibilité, l'ensemble des membres du CHSCT demandent la tenue d'un CHSCT extraordinaire sous l'intitulé : « information sur la vérification de l'effectivité de la baisse des charges et situation des agents GDD dans le cadre de l'évolution des activités indemnisation au sein de la région Occitanie : impacts de la mise en œuvre de la trajectoire GDD sur les CT et les RPS générés par l'évolution de l'activité des conseillers réalisant la gestion des droits, afin d'établir des préconisations et axes de prévention conformément aux missions du CHSCT »

A cette fin, les membres précisent les données et indicateurs (non exhaustifs) qui pourraient être utiles à l'analyse partagée sur la période de février 2015 à septembre 2017 et compléter les retours faits par les agent-es eux même lors de visites :

- Un état des lieux entre charges de travail et personnel site par site
- La planification des agents indemnisation, des bi compétents et ex bi compétents, site par site
- Le nombre d'arrêts maladie par des agent-es réalisant l'activité GDD concernant les arrêts moins de 3j - de 3j à 5j, de 5 à 15j et de 15j à 31 jours
- Le temps de traitement et le nombre de mail.nets "indemnisation" site par site
- Le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires des agent-es réalisant des activités GDD
- Le nombre de position accueil téléphonique file indemnisation site par site et la situation de la DT Production avec l'évolution des flux téléphoniques
- Les flux GOA site par site avec identification des motifs de visites
- Le volume de la GED mois par mois, site par site
- L'évolution des portefeuilles agence par agence des agent-es réalisant des activités GDD
- Les remontées relatives aux risques psychosociaux identifiées suite aux enquêtes QVT/RPS sites par sites.
- Les statistiques GRDE de thématiques GDD site par site, avec des données mensualisées
- Tout autre éléments que la direction jugerait opportun afin d'effectuer l'analyse la plus fine et objective possible

Les membres du CHSCT Occitanie Ouest déplorent cette situation de blocage de la Direction ne permettant pas le dialogue sur un sujet d'une telle importance pour l'ensemble des agents de Pôle emploi, dialogue qui permettrait en toute objectivité de prévenir les risques liés aux changements importants que traverse Pôle emploi notamment sur l'activité GDD. Les membres du CHSCT Occitanie Ouest maintiennent leur demande d'analyse à partager en CHSCT avec la Direction, sur l'indemnisation afin d'identifier des risques et de proposer des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail.